



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 septembre 2025
Convocation du : 18 septembre 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN pouvoir à Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT pouvoir à Bernard HAESEBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Dominique BAILLEUL, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Hugues QUESTE, Rut LERNER-BERTRAND pouvoir à Martine DUBREU, Grégory PICKEU pouvoir à Arnaud MARIE, Véronique NAEYE pouvoir à Céline LEROUX, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Catherine DE PARIS

ABSENTS :

Caroline BAURANCE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Carole CASIER

DE25_127

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
MARCHÉ DE NOËL
PERCEPTION DU DROIT DE PLACE DES CHALETS 2025**

Autorisation - Approbation

A l'occasion des fêtes de fin d'année et pour participer au développement de l'attractivité de la ville d'Armentières, il est proposé un programme d'animations articulé autour de plusieurs événements et notamment un marché de Noël.

Depuis 2021, le marché de Noël est composé de chalets de commerçants, d'artisans et de créateurs. Situé autour de l'Hôtel de Ville du 10 au 14 décembre 2025.

Un appel à candidatures est réalisé afin de sélectionner les commerçants, artisans et créateurs avec des critères de qualité.

Par délibération DE24.161 du 5 décembre 2024, le tarif des chalets a été fixé à 150 € pour 5 jours.

Dans une perspective solidaire, la Ville souhaite reverser la moitié des recettes perçues pour l'occupation des chalets à l'Espace Associatif Armentierois .

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le reversement de la moitié des redevances des chalets 2025 à l'Espace Associatif Armentierois.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Carole CASIER
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

webdelib

ID : 059-215900176-20250926-DE25_127-DE